

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Date d'émission: 8-5-2020 Date de révision: 7-5-2020 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange Nom du produit : Carclin Tank Acid

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Synerlogic B.V. Graafsingel 18-22

6921 RT Duiven - Nederland

T+31(0)26-3186700

1.4. Numéro d'appel d'urgence

L.4. Nullielo u	4. Numero d'appet d'urgence				
Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire	
Belgique	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint- Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48		
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: FDS UE 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1 H314 H318 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

Texte intégral des mentions H: voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Extra étiquetage à afficherExtra classification(s) à afficher

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) Danger

Composants dangereux acide phosphonique à ..., acide orthophosphorique à ...%

Mentions de danger (CLP) H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

7-5-2020 (Version: 1.0) FR (français) 1/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Conseils de prudence (CLP)

: P260 - Ne pas respirer les vapeurs, gaz, brouillards.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans

une position où elle peut confortablement respirer.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
acide phosphonique à, acide orthophosphorique à%	(N° CAS) 7664-38-2 (N° CE) 231-633-2 (N° Index) 015-011-00-6 (N° REACH) 01-2119485924-24	20 - 50	Skin Corr. 1B, H314
Limites de concentration spécifiques:			

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
acide phosphonique à, acide orthophosphorique à	(N° CAS) 7664-38-2	(10 = <c 2,="" 25)="" <="" h315<="" irrit.="" skin="" td=""></c>
%	(N° CE) 231-633-2	(10 = <c 2,="" 25)="" <="" eye="" h319<="" irrit.="" td=""></c>
	(N° Index) 015-011-00-6	(25 = <c 100)="" 1b,="" <="" corr.="" h314<="" skin="" td=""></c>
	(N° REACH) 01-2119485924-24	

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se

laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un

médecin. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Premiers soins après ingestion : En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Peut provoquer de graves brûlures.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.

7-5-2020 (Version: 1.0) FR (français) 2/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection

individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acide phosphonique à, acide orthophosphorique à% (7664-38-2)		
UE	Nom local	Orthophosphoric acid
UE	IOELV TWA (mg/m³)	1 mg/m³
UE	IOELV STEL (mg/m³)	2 mg/m³
Allemagne	TRGS 910 Notes sur la concentration admissible	
Pays-Bas	Nom local	Fosforzuur
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m³)	1 mg/m³
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m³)	2 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Vêtements de protection - sélection du matériau:		
Condition	Matériau	Norme
Bonne resistance:	Matière synthétique	EN 13034

7-5-2020 (Version: 1.0) FR (français) 3/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Protection des mains:					
Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants réutilisables	Caoutchouc néoprène (HNBR)	6 (> 480 minutes)	0.25mm		EN ISO 374, EN 388

Protection oculaire:

Туре	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	avec protections latérales	EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Demi-masque réutilisable	ABEK-P3	Protection contre les vapeurs	EN 140, EN 14387

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:









RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Liquide.

Couleur: limpide. Incolore.Odeur: caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 1,9 pH solution : 0,11

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) Aucune donnée disponible Point de fusion Aucune donnée disponible Point de congélation Aucune donnée disponible Point d'ébullition Aucune donnée disponible Point d'éclair Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C Aucune donnée disponible Densité relative Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1,209

Solubilité : Aucune donnée disponible
Log Pow : Aucune donnée disponible

7-5-2020 (Version: 1.0) FR (français) 4/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas explosif.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

acide phosphonique à, acide orthophosphorique à% (7664-38-2)		
DL50 orale rat	> 1530 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	2730 mg/kg	
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 850 ml/m ³	
CL50 inhalation rat (ppm)	>	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

pH: 1,9

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: 1,9

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et

symptômes possibles

Aucune donnée disponible.

7-5-2020 (Version: 1.0) FR (français) 5/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucun effet néfaste connu sur le fonctionnement des stations d'épuration en utilisation normale

dans les conditions recommandées.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

acide phosphonique à, acide orthophosphorique à% (7664-38-2)	
CL50 poisson 1	3 - 3,5 mg/l (Gambusia affinis)

12.2. Persistance et dégradabilité

Carclin Tank Acid	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Carclin Tank Acid	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : UN 1805

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

Description document de transport (ADR) : UN 1805 ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION (acide phosphonique à ..., acide

orthophosphorique à ...%), 8, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8 Etiquettes de danger (ADR) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C1

7-5-2020 (Version: 1.0) FR (français) 6/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Quantités limitées (ADR) 5l Quantités exceptées (ADR) E1

Instructions d'emballage (ADR) P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions particulières relatives à l'emballage en

commun (ADR)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour : T4

vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et TP1

conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) L4BN Véhicule pour le transport en citerne ΑT Catégorie de transport (ADR) 3 Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) V12 Danger n° (code Kemler) 80

Panneaux oranges

80 1805

MP19

Ε Code de restriction concernant les tunnels (ADR) 2R

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

La/Les substance(s) n'est/ne sont pas soumise(s) au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la

AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission -

12.BlmSchV

Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid 11 - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen

Saneringsinspanningen B - Lozing minimaliseren; toepassen van best uitvoerbare technieken

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen Aucun des composants n'est listé SZW-lijst van mutagene stoffen Aucun des composants n'est listé NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige : Aucun des composants n'est listé

stoffen - Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige :

stoffen - Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige :

stoffen - Ontwikkeling

Aucun des composants n'est listé

Aucun des composants n'est listé

7-5-2020 (Version: 1.0) FR (français) 7/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:		
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures	
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route	
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008	
IATA	Association internationale du transport aérien	
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses	
РВТ	Persistant, bioaccumulable et toxique	
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006	
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer	
FDS	Fiche de données de sécurité	
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable	

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Corr. 1	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

7-5-2020 (Version: 1.0) FR (français) 8/8